



Communiqué de presse

12 mars 2014

Embargo jusqu'au lundi 17 mars 2014 à 10h00

Commune de Delémont

Changements de circulation sur la route de Moutier

La future construction du Campus HE dans le secteur de la Gare, dont la demande de permis de construire sera prochainement déposée publiquement, impose le déplacement d'infrastructures Swisscom dans la voie Nord de la route de Moutier. Swisscom souhaitant réaliser rapidement ces travaux et vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la Commune de Delémont informe que cette rue sera mise en circulation à sens unique entre la rue des Pervenches et le giratoire de Bellevoie. Dans le détail, les modifications de circulation sont les suivants (voir plan annexé) :

- transit par la Route de Distribution Urbaine (RDU) ou l'A16 conseillée;
- mise en sens unique de la route de Moutier entre la rue des Pervenches et le giratoire de Bellevoie dans le sens de circulation Est-Ouest. L'accès aux rues transversales est en principe garanti. Des interruptions ponctuelles sont néanmoins possibles pour les besoins des travaux;
- une signalisation de déviation est prévue afin de diriger les véhicules, dans le secteur Ouest-Est, sur l'avenue de la Gare, la rue de l'Avenir et la rue des Pervenches;
- la zone au Sud de la route de Moutier sera fermée à tous types de circulation, y compris cyclistes et piétons. Le trottoir nord restera fonctionnel. Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place;
- les places de stationnement au Sud de la route de Moutier ne seront plus accessibles. Il est recommandé d'utiliser le parking de la Jardinerie;
- le parking CFF à l'Est de la Place de la Gare reste ouvert pendant toute la durée du chantier;
- le stationnement est interdit ces deux côtés de la rue des Pervenches, entre la rue de l'Avenir et la route de Moutier;
- les itinéraires et les arrêts des bus seront adaptés selon les besoins.

La durée de ces restrictions à la circulation est, pour les besoins du chantier Swisscom, de 60 jours minimum à partir du 18 mars 2014. Des changements de circulation similaires seront également mis en place pour la première phase de chantier du Campus HE : les restrictions à la circulation se prolongeront donc sur une période d'une durée totale de 18 mois au minimum pour ce chantier. Une nouvelle information sera faite au moment opportun.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à ces restrictions à la circulation ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Conseil communal de Delémont

Renseignements

Police locale, Place de la Liberté 1, 2800 Delémont
tél. 032 422 44 22 fax 032 421 91 49 police@delemont.ch

UETP - Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics route de Bâle 1 2800 Delémont
tél. 032 421 92 92 fax 032 421 92 99 uetp@delemont.ch